

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DELIBERATION N°2021-04-417

Objet : Finances

Approbation du compte de gestion 2020 de Madame la Payeuse Départementale du Gard

Séance du 7 avril 2021

Date de convocation : 30/03/2021

Membres en exercice : 44 titulaires et 44 suppléants + 8 sans voix délibérative

Membres présents : 23 (22 titulaires, 1 suppléants)

Membres votants présents : 22 titulaires / 1 suppléants

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 8 (dont 7 délivrées à des titulaires et 1 à un suppléant)

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procuration non retenue : 0

Nombre total de voix : 30

Le quorum est atteint : 23/44 présents à l'ouverture de la séance.

L'an deux mille vingt-et-un, le sept avril, à seize heures trente, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

Présents :

Titulaires avec voix délibérative :

Robert Crauste, Olivier Penin, Thierry Féline, Laure Perrigault-Launay, Marielle Népoty, Josiane Rosier-Dufond, Katy Guyot, Annick Chopard, André Brundu, Jérémie Pérédès, Joel Téna, Jean-Paul Géraud, Magali Pradeille, Philippe Deschamps, Philippe Gras, Michel Chambelland, Thierry Agnel, Agnès Roy, Pierre Martinez, Véronique Martin, Ivan Couderc, François Granier.

Procuration : Claude Bernard à Olivier Penin, Mylène Cayzac à Jérémie Pérédès, Jean-François Thomas à Jérémie Pérédès, Bruno Pascal à Annick Chopard, Jean Denat à Katy Guyot, Angel Pobo à Angélique Rouessol, Jacky Rey à Magali Pradeille, Sandrine Guy à Pierre Martinez.

Suppléants avec voix délibérative : Angélique Rouessol

Suppléants sans voix délibérative :

Présence de :

Pour la Paierie Départemental du Gard : Nicolas Sauzet

Pour le Conseil de développement : Excusés en raison des mesures sanitaires

Absents excusés :

Claude Bernard, Lucien Vigouroux, Florent Martinez, Chantal Villanueva, Michel De Nays Candau, Jean Denat, Bruno Pascal, Mylène Cayzac, Jean-François Thomas, Jean-Paul Franc, Cyril Périsse, Angel Pobo, Patrick Bénézèch, Pascale Fortuna Deschamps, Agnès Nectoux, Jacky Rey, Sandrine Guy, Béatrice Leccia, Marie José Pellet, Alain Thérond, Régis Vianet.

Rapporteur : M. Thierry Agnel,

Exposé :

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, les mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le Payeur départemental,

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au compte administratif de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'approuver le compte de gestion de Mme la Payeuse Départementale du Gard pour l'exercice 2020 qui n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes.

Résultat du vote :

Vote pour : 30

Abstention : 0

Vote contre : 0

Le Président
Pierre MARTINEZ



Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture le : 13.04.21
- Sa publication le : 13.04.21
- En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter du : 13.04.21

Le directeur général des services, Maxime Charlier



98200 - PETR VIDOURLE CAMARGUE

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

| | SECTION D'INVESTISSEMENT | SECTION DE FONCTIONNEMENT | TOTAL DES SECTION |
|---------------------------------------|--------------------------|---------------------------|-------------------|
| RECETTES | | | |
| Prévisions budgétaires totales (a) | 115 047,59 | 533 420,55 | 648 468,14 |
| Titres de recettes émis (b) | 10 126,01 | 398 470,15 | 408 596,16 |
| Réductions de titres (c) | | 13,11 | 13,11 |
| Recettes nettes (d = b - c) | 10 126,01 | 398 457,04 | 408 583,05 |
| DÉPENSES | | | |
| Autorisations budgétaires totales (e) | 115 047,59 | 533 420,55 | 648 468,14 |
| Mandats émis (f) | 7 957,98 | 359 440,28 | 367 398,26 |
| Annulations de mandats (g) | | 400,00 | 400,00 |
| Dépenses nettes (h = f - g) | 7 957,98 | 359 040,28 | 366 998,26 |
| RÉSULTAT DE L'EXERCICE | | | |
| (d - h) Excédent | 2 168,03 | 39 416,76 | 41 584,79 |
| (h - d) Déficit | | | |